

Avis public

Outremont

Montréal



AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-411** intitulé « *Règlement sur les modalités de publication des avis publics de l'arrondissement d'Outremont* ». L'objet dudit règlement est d'encadrer la publication des avis publics sur les sites internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont.
- le règlement **AO-412** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2018) (AO-374)* ». L'objet dudit règlement est d'ajouter une tarification relative à l'occupation du domaine public pour les travailleurs de grands chantiers.
- le règlement **AO-413** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de modifier l'Annexe C afin d'implanter un sens unique vers le sud sur l'avenue McDougall.
- le règlement **AO-414** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est de supprimer l'interdiction de jouer dans les rues de l'arrondissement.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 24 octobre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement
Julie Desjardins, avocate